



La lettre de la LOUVETERIE

N°324

ISSN 2647-607X

Bulletin d'Information de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Editorial du Président

À toutes et à tous les Lieutenants de Louveterie



Notre traditionnelle Assemblée Générale annuelle se tiendra cette année le samedi 15 juin à Lamotte-Beuvron (Loir et Cher) dans le magnifique domaine de la Fédération Française d'Équitation à l'occasion de cette vitrine de la chasse qu'est le Game Fair.

Nous allons je l'espère nous y retrouver nombreux. Ce sera pour nous l'occasion de rencontrer nos collègues des différentes régions de France, les acteurs du monde cynégétique ainsi que les représentants de la chasse et du monde agricole.

Vous trouverez dans cette lettre toutes les informations nécessaires pour vous permettre d'accéder à la salle du Parc Fédéral Équestre où vous pourrez être accueillis dès 9 heures pour notre assemblée qui débutera à partir de 10 heures.

L'année de 2024 sera une année importante pour notre institution, car les commissions délivrées début 2020 arrivent à leur terme. Certains d'entre nous ne souhaiteront pas être reconduits dans cette aventure, alors que d'autres seront atteints par la limite d'âge. Dans tous les cas, chaque département, devra mettre en place un processus de recrutement afin de pourvoir les postes vacants dans chaque circonscription.

La circulaire concernant les nominations est en cours de refonte au ministère, et soucieux de vos préoccupations,

nous avons fait un certain nombre de remontées afin qu'elles soient prises en compte pour le recrutement des 5 années à venir.

Au cours de notre assemblée il sera aussi procédé au renouvellement d'un tiers des administrateurs, dont le mandat arrive à échéance. Vous trouverez dans la lettre la liste de candidats ainsi que les régions concernées, les modalités et les conditions de participation à cette élection.

Ce vote est important car, il entrainera dès la fin 2024 une réélection du bureau de votre association qui sera chargé de conduire la politique pour laquelle il a été élu.

Au cours de cette assemblée générale nous vous informerons sur l'état d'avancement sur chacune de nos actions et nous ne manquerons pas de questionner les personnalités qui nous auront fait l'honneur de répondre à notre invitation, notamment sur le compte rendu de l'inspection qui a été conduite par le Ministère de la Transition Ecologique à travers toute la France au cours de l'année 2023.

Nous vous espérons donc nombreux le samedi 15 juin au parc de la FFE à la LAMOTE BEUVRON pour participer à notre assemblée générale.

Alain BRISARD
Le président

DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

À la Lamotte-Beuvron dans le Loir-et-Cher

Chaque Lieutenant de Louveterie sur présentation de sa carte officielle ou de sa commission pourra accéder gracieusement au salon et à la salle de réunion le Samedi 15 juin 2024 entre 9h00 et 15h00 Jour de notre Assemblée Générale, qui se tiendra comme dans le passé au parc équestre fédéral de Lamotte-Beuvron.

Les membres qui auraient oublié leur carte ne pourront entrer au salon qu'après s'être acquitté d'un billet d'entrée.

Vous pourrez vous garer au « parking » (pour cela suivre la signalétique Rose) ; ensuite, présentez vous à l'entrée **rose** du salon, au niveau des guichets billetterie ;

sur présentation de votre carte de Lieutenant de Louveterie, il vous sera remis une invitation permettant d'entrer. Pour ceux qui arrivent en car, la procédure est identique.

Des dispositions ont été prises pour faciliter votre entrée, **vous devez prévoir d'arriver suffisamment tôt et un petit-déjeuner vous accueillera.**

Déjeuner organisé' par l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Un Repas sera servi à l'issue de l'assemblée générale dans les locaux de la Fédération Française d'Équitation.

Les tickets pour le déjeuner seront à retirer dès votre arrivée le matin lors de l'émargement pour les Lieutenants de Louveterie ayant retenu et réglé leurs repas.



Assemblée Générale Ordinaire :

L'Assemblée Générale est prévue à 10h00. Elle se déroulera dans la salle de réunion de la F.F.E de Lamotte-Beuvron au rez-de-chaussée près de la salle de restaurant.

L'accueil sera effectué à partir de 9h00 pour l'émargement, le retrait des bulletins de vote et des tickets repas. L'Assemblée Générale débutera à 10h précises pour se terminer vers 12h30

Un apéritif sera offert à l'issue de la réunion à tous les participants, avant un déjeuner qui sera servi à 13h salle de la FFE pour ceux qui auront retenu leur repas.

15h30 Village de la Louveterie : Présentation des meutes de la Louveterie inter équipages.

17h30 Remise des prix pour la présentation des meutes de la louveterie.

Dimanche 16 juin 2024 Participation des Lieutenants de Louveterie en tenue avec les meutes à la Messe.

13h30 Repas pour les participants au restaurant de la FFE

Les Lieutenants de Louveterie sonneurs sont invités à venir avec leur trompe, se mettre en rapport avec Michel Le Normand.

La représentation de la Louveterie impose que chacun se présente dans une tenue correcte, selon le protocole en vigueur dans la Louveterie. Il est donc vivement souhaité de porter une des tenues suivantes :

- Tenue de cérémonie : blazer bleu, pantalon gris anthracite, gilet de louveterie, chemise blanche, cravate de louveterie et chaussures noires pour ceux qui le peuvent, ou tenue classique, avec chemise cravate et veste obligatoire.

Nous vous invitons tous à venir nombreux à notre assemblée générale.

Le président Alain BRISARD et le Conseil d'Administration tiennent à ce que le corps des Lieutenants de Louveterie soit représenté dans la plus grande dignité, tant dans la tenue que dans l'attitude.

À BIENTÔT A LAMOTTE-BEUVRON

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2024 de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

SAMEDI 15 JUIN 2024 À 10H00

Émargement à partir de 9h00 - Salle du Parc Équestre Fédéral Lamotte-Beuvron Loire et Cher
Votre carte de Lieutenant de Louveterie vous permettra d'accéder à la salle de Réunion

Ordre du jour

Accueil et rapport moral

Rapport moral et d'activité 2023	Approbation des résolutions
Rapport financier	Questions diverses
Approbation des comptes	Interventions des invités
Élections d'administrateurs	

Si vous souhaitez que nous puissions apporter une réponse à vos questions
merci de les adresser au secrétaire avant le 8 juin 2024
*Un déjeuner sera servi sur place à l'issue de l'assemblée générale; la réservation et un
règlement préalable est obligatoire.*

Chambres dortoirs 2 lits superposés pour les administrateurs : Le prix est de 33€ adresser un chèque l'ordre
de l'association Émile SAMAT, tel : 06 88 90 52 11. Nombre de chambre x 35€ =

RESERVATION IMPERATIVE pour le DEJEUNER du Samedi 15 juin 2024 Parc Équestre Fédéral de Lamotte-Beuvron Loir et Cher

Coupon à retourner à : Émile SAMAT
Villa L'Olivière - 1083 Chemin de la Barbarie – 83270 S CYR SUR MER
avec le chèque correspondant, tenant lieu de réservation avant le 10 juin 2024

Nom - Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Nombre de personnes x 35 € = € à régler par chèque à l'ordre de l'Association

• Apéritif offert par l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie de France



POUVOIR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Je soussigné (e) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Lieutenant de Louveterie du département de

À jour de mes cotisations, donne pouvoir à Monsieur, Madame

Lieutenant de Louveterie

A l'effet de :

- de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France du 15 juin 2024 à Lamotte-Beuvron
- de voter et de prendre toutes décisions en mon nom.

(Mention manuscrite :
«Bon pour pouvoir» et signature.)

Le pouvoir peut être donné au Président National ou à tout Lieutenant de Louveterie à jour
de ses cotisations, dans la limite de 5 pouvoirs comme le prévoient les statuts.

Fait à le 2024



LISTE DES ADMINISTRATEURS A ELIRE

Candidats	Ancienne Région	Administrateur sortants
SAMAT Émile A renouveler pour 6 ans	Région PACA 04 Alpes de Hautes Provence, 05 Hautes Alpes, 06 Alpes Maritimes ,13 Bouches du Rhône, 83 Var, 84 Vaucluse	SAMAT Émile
VLYM Arnaud A renouveler pour 6 ans	Alsace 67 Haut Rhin, 58 Bas Rhin	VLYM Arnaud
PIOC André A renouveler pour 6 ans	Bretagne 22 Côtes d'Armor, 29 Finistère, 35 Ille et Vilaine, 56 Morbihan	PIOC André
LEBECQ Alain A renouveler pour 6 ans	Poitou-Charentes 16 Charente, 17 Charente Maritime, 79 Les deux Sèvres, 86 Vienne	LEBECQ Alain
MONTAGNER Éric A renouveler pour 6 ans	Midi-Pyrénées 9 Ariège, 12 Aveyron, 31 Haute Garonne, 32 Gers, 46 Lot, 65 Hautes Pyrénées, 81 Tarn, 82 Tarn et Garonne	MONTAGNER Éric
	Région Centre 18 Cher, 28 Eure et Loire, 36 Indre, 37 Indre et Loire 41 Loire et Cher, 45 Loiret	LEFIEF Frédéric
SARRET Gérard A renouveler pour 6 ans	Auvergne 03 Allier, 15 Cantal, 43 Haute Loire, 36 Puy de Dôme	SARRET Gérard

FUNERAILLES DE JEAN-LUC BRIFFAUT, EGLISE SAINT-PIERRE-AUX-LIENS D'EPOYE LE 17 MAI 2024



À la demande de son président, M. Alain Brisard, c'est également au nom de l'Association Nationale des Lieutenants de Louveterie que je vous adresse ces quelques mots.

Jean-Luc Briffaut nous a quittés. Cet après-midi, nous étions réunis en grand nombre en cette église Saint Pierre d'Époye, là où Jean-Luc a vécu l'essentiel de son existence, pour lui dire au revoir.

Jean-Luc était l'incarnation du meilleur ami qu'on puisse avoir, un de ceux que l'on compte sur les doigts de la main. Une amitié synonyme de fidélité qui n'a pas besoin de téléphone quotidien pour durer et durer encore. Une amitié forgée dans le travail partagé ou les moments de convivialité à la chasse.

En septembre 2010, Jean-Luc fut élu secrétaire de notre association, où il s'est distingué par son organisation et sa précision.

Il faisait partie avec d'autres fidèles que je ne pourrai jamais oublier, de ceux qui ont apporté à la Louveterie nationale, leur dévouement total, efficace et discret, des qualités qui ont permis tant de choses de la cohésion des 1700 Louvetiers de France au fonctionnement de nos structures régionales ou départementales, à la fête au château de Chambord commémorant les 1200 ans d'existence de la

Louveterie, cette très vieille dame qui aujourd'hui n'a jamais été aussi nécessaire et reconnue.

Venant de nos campagnes respectives pour assister à Paris à des réunions bien nombreuses, nous avons coutume de nous retrouver à la gare ou sous l'Arche de la Défense où dans le métro nous emmenant rue des Archives, au siège de l'Association... toujours à l'heure.

Jean-Luc qui n'a jamais compté son temps et son énergie, était très fier du travail accompli... sans jamais le dire.

Nous avons perdu un ami, trop tôt, qui a tout donné pour ses passions et ses valeurs.

Jean-Luc Briffaut est né le 1 mai 1948 à Époye. Son grand-père a été son professeur, souvent d'« école buissonnière » m'a-t-on dit ; il lui a transmis l'amour de son terroir, la ferme de Varsovie. Ils ont cultivé la terre mais aussi planté ensemble des pins noirs d'Australie dans la plaine champenoise.

Passé par l'école d'Agriculture de Pierrefonds, il s'en échappait régulièrement avec quelques amis pour suivre les laisser-courre en forêt de Compiègne.

Il a effectué son service militaire en tant qu'officier, chargé du transport des carburants par pipeline, fier de la rigueur et de l'organisation qu'il apportait.

De retour à la ferme familiale, il modernisa l'exploitation, arrêta l'élevage ovin pour se consacrer à de grandes cultures productives et de qualité. Il a été novateur pour l'époque en quittant le monde coopératif pour maîtriser la vente directe de ses produits.

Avec Martine, son épouse, ils ont eu un fils, Charles-Antoine, dont l'avenir semblait tout tracé et qui décèdera brutalement à l'âge de 36 ans, laissant un vide incommensurable dans la famille. Le 8 juillet 2011, nous étions dans cette même église, effondrés.

Comme me l'a rappelé notre ami José Lievens, c'est l'amour de la nature qui motiva sa vie. La chasse et la pêche à la mouche étaient ses passions qu'il vivait à plein temps. Aussi bien les perdreaux de

sa plaine que les sangliers des grandes forêts marnaises et ardennaises, toutes les traques le passionnaient pour les chiens, pour le tir, pour les chevaux, pour les fanfares mais par-dessus tout, il était en communion avec ce monde rural qu'il affectionnait tant.

En rejoignant le corps des Lieutenants de Louveterie, c'est son intégrité et son sens du consensus qui furent déterminants. Homme de dialogue, sa parole était écoutée et respectée. Il maîtrisait les aspects législatifs de sa fonction et prenait les décisions dans l'intérêt du vivre ensemble. Certaines interventions avaient gardé dans sa mémoire une place particulière comme la recherche d'animaux sauvages depuis un train, dans l'enceinte de la Ligne à Grande Vitesse afin d'éviter d'éventuelles collisions ou la capture d'un daim dans la ville de Reims.

Il assura la Présidence du Groupement des Lieutenants de Louveterie de la Marne en 2004 avec une autorité naturelle et reconnue par tous ses interlocuteurs. Le Directeur Départemental des Territoires lui remettra les insignes de Chevalier dans l'ordre du Mérite Agricole pour ses actions en faveur du monde rural.

Il fut nommé Lieutenant de Louveterie Honoraire en 2020 et continua à apporter au Groupement son soutien et ses conseils avisés.

Cher Jean-Luc, où tu es, tu sais très bien ce que nous ressentons toutes et tous aujourd'hui, une grande tristesse. Je n'oublierai jamais toutes ces années à marcher à tes côtés sur le même chemin où finalement et simplement nous nous sentions bien. Ta vie bien remplie, pendant laquelle tu as donné beaucoup de ton temps aux autres, restera un exemple pour nous tous.

Cher Jean-Luc, nous te disons au revoir et un immense merci.

Bernard Collin
Président d'Honneur
de la Louveterie de France

HOMMAGE À JEAN-LOUIS GALLIN MARTEL, LIEUTENANT DE LOUVETERIE

C'est avec une profonde tristesse que l'Association des Lieutenants de Louveterie de l'Isère vous informe du décès de Jean-Louis GALLIN MARTEL.

Jean-Louis nous a quittés le 8 janvier 2024, à l'âge de 67 ans, emporté par la maladie. Chasseur passionné et fervent défenseur des valeurs de la ruralité, il avait été nommé lieutenant de louveterie par le préfet de l'Isère en 2020, en reconnaissance de ses qualités humaines et de ses compétences cynégétiques.

Jusqu'au bout il s'est battu contre la maladie en se projetant vers l'avenir avec le souhait de s'impliquer davantage au sein de l'association.

Sa disponibilité, son implication sans faille, sa bienveillance et son sens du devoir faisaient de lui un lieutenant de louveterie exemplaire. Il était grandement apprécié par ses pairs et par l'ensemble du monde agricole de son secteur. Dans le cadre de ses missions de service public il a rendu de grands services aux municipalités et au monde agricole auxquels il apportait son aide avec un grand dévouement notamment face aux attaques du loup.

Jean-Louis manquera énormément à notre association. Nous imaginons la douleur qu'il laisse derrière lui, auprès de sa famille, de ses proches et de ses amis. Nous leur adressons nos plus sincères condoléances.



Clément DEBAI
Secrétaire de l'Association des
Lieutenants de Louveterie de l'Isère

TIR EN DIRECTION D'UN LIEUTENANT DE LOUVETERIE

Le vendredi 26 avril, Laure de LOUVENCEL (LL 1ère circonscription du Cher – 18) était en mission de nuit en Sologne pour donner suite à la plainte d'un agriculteur qui avait subi de gros dégâts de sangliers dans ses cultures.

Arrêtée sur un chemin de terre le long d'une culture qu'elle surveillait depuis plusieurs minutes, elle a tout à coup été éblouie par le faisceau des phares d'un véhicule arrivé par la route (par laquelle elle était elle-même arrivée) qui s'est positionné derrière elle et a ouvert le feu en direction de son véhicule.

Heureusement, le projectile tiré à environ 250 mètres derrière elle ne l'a pas atteint ni son accompagnant, volontairement ou non !!!!

Quelques jours auparavant, un nouvel arrêté préfectoral donnait l'autorisation aux particuliers de procéder à des tirs de nuit avec carabines équipées de lunettes thermiques...

Ainsi, les coups de feu que nous entendions jadis lors de nos sorties de nuit seront sans aucun doute, à l'avenir, beaucoup plus nombreux augmentant fatalement les risques encourus lors de nos sorties de nuit !

Ce tir que l'on imagine à minima comme un tir de semonce, a engendré un profond stress chez notre consœur. Le préfet a reçu cette dernière et le président des Lieutenants de Louveterie du département afin de leur apporter son plus entier soutien ainsi que celui de l'administration.

Une information au parquet a été réalisée et les services de gendarmerie mènent l'enquête.

Philippe de Saint Péreuse- président du Groupement Départemental des Lieutenants de Louveterie du Cher

SALON DE LA CHASSE À ÎLE ROUSSE : UN ÉVÉNEMENT RÉUSSI POUR LA LOUVETERIE DE HAUTE-CORSE



Du 12 au 14 avril 2024, les commerçants d'Île Rousse, en Corse, ont organisé un salon de la chasse passionnant, parrainé par la chaîne "Seasons". Cet événement a été l'occasion pour la Louveterie de Haute-Corse de se faire connaître et de présenter ses missions variées.

La louveterie de Haute-Corse était présente, et deux membres de la DDT, Marine et Nathalie, ont apporté leur soutien en animant le stand de la Louveterie pendant toute la journée du 13 avril.

Ce salon a été une excellente opportunité pour la Louveterie de Haute-Corse de faire connaître son rôle et ses missions. Les visiteurs ont pu se renseigner sur les actions de l'association, notamment en matière de régulation des populations de prédateurs et de préservation de la biodiversité.

Certains d'entre eux ont même retiré des dossiers pour postuler et s'engager dans cette noble cause pour les 5 années à venir.

Bastien ROSSI
Président régional



CONTRAT DE FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS RIVOLIER.

Dans notre précédente lettre de la Louveterie, nous vous annonçons qu'un contrat de fournitures et d'équipements avait été signé entre l'Association des Lieutenants de Louveterie de France et les Etablissements RIVOLIER début décembre 2023.

Nous vous confirmons que ce contrat est bien effectif et nous avons adressé à l'ensemble des Présidents départementaux les modalités de commande et le catalogue de ces produits.

C'est avec plaisir que nous vous informons que l'intégralité de notre gamme de produits est disponible chez notre fournisseur de confiance depuis avril.

L'occasion de découvrir ce partenariat et la gamme de produits sera offerte lors du prochain Game Fair, où RIVOLIER tiendra un stand. Ses représentants prendront la parole durant l'Assemblée Générale

pour présenter en détail le contrat et les avantages qu'il offre.

Pour une expérience immersive, un mannequin sera entièrement équipé avec les nouveaux équipements sur le stand de l'Association Nationale. Vous pourrez ainsi apprécier la qualité et la fonctionnalité de nos produits. De plus, l'ensemble des articles du catalogue sera exposé, vous permettant de les examiner de près.

Les Établissements RIVOLIER auront le plaisir de prendre vos commandes directement sur leur stand durant le Game Fair. C'est une opportunité idéale pour bénéficier de conseils personnalisés et de faire vos choix parmi la sélection de produits.

Julien NICOLAS
Le secrétaire



Rivolier
DEPUIS 1830

RÉUNION ENTRE LES LIEUTENANTS DE LOUVETERIE DU VAL D'OISE ET LA DDT



Le vendredi 2 février 2024, s'est tenue une réunion importante chez Monsieur le Préfet du Val d'Oise, Philippe COURT. Cette rencontre a réuni les Lieutenants de Louveterie du département ainsi que des représentants de la Direction Départementale des Territoires (DDT). L'objectif était de dresser un bilan sur l'activité de l'année 2023 et d'évoquer les perspectives pour les années à venir.

Il a été constaté que la majorité des interventions des Lieutenants de Louveterie concernait la régulation des sangliers en protection des cultures. Les sangliers, en quête de nourriture, peuvent causer d'importants dégâts aux terres agricoles.

Un autre aspect important abordé lors de la réunion était celui des battues administratives en milieu urbain, principalement dans le secteur de Montmorency. Face à la présence des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), les Louvetiers ont agi avec efficacité pour protéger les habitants et leurs biens. Leur expertise a permis de gérer ces situations délicates tout en respectant les règles de sécurité.

Enfin, le renouvellement des Louvetiers en fin de mandat pour l'année 2024 a été évoqué. Il s'agit d'une étape importante pour assurer la continuité de l'action des Louvetiers.

Cette rencontre fut également l'occasion de remettre la médaille nationale de la Louveterie à **Jacques DELAMOTTE** atteint par la limite d'âge pour le remercier de son engagement depuis 2004 au service de l'Etat et du monde agricole et de bénéficier du statut de Lieutenant de Louveterie Honoraire.



OBJET : CONDAMNATION POUR OUTRAGES D'UN LIEUTENANT DE LOUVETERIE

Le mardi 1er août 2023, lors d'une opération de destruction administrative de sangliers sur la commune de PAILHARES en Ardèche, conformément aux dispositions énoncées dans l'arrêté préfectoral de destruction s'y rattachant, un Lieutenant de Louveterie accompagné de 2 auxiliaires ont été pris à parti par un individu.

Aux environs de 21h30, après avoir effectué une halte sur une aire située le long de la D273, à la limite de la commune entre Saint-Félicien et Pailharès dont l'objectif était de préparer le matériel requis, et notamment d'équiper le véhicule d'un gyrophare bleu ainsi que des plaques magnétiques « Lieutenant de louveterie » apposés sur les portières. De plus, un panneau de grande dimension de type AK14, portant l'inscription « Tir de régulation sur mission préfectorale », avait été installé à l'arrière du véhicule.

C'est à ce moment-là qu'un véhicule utilitaire de couleur blanche s'est immobilisé à proximité et que le conducteur a engagé une conversation avec l'un des auxi-

liaires, le Lieutenant de Louveterie a supposé que la personne sollicitait des renseignements, mais la sonorité croissante de ses propos a incité le Louvetier à se rapprocher de cet échange verbal. Il a adressé au conducteur la question suivante : « Bonjour Monsieur, avez-vous un souci ? ». Revêtu de son uniforme de Lieutenant de Louveterie, il était totalement identifiable.

L'individu a immédiatement adopté un ton hostile envers sa personne et s'est exprimé dans les termes suivants : « Vous n'êtes que des guignols, incompetents et totalement inutiles ». Le lieutenant a tenté d'apaiser la situation, et l'a invité à révéler son identité, mais sa réponse a été : « Va te faire e.....r ».

L'individu présentait des signes manifestes d'imprégnation alcoolique. Il se trouvait affaissé sur le volant. Maintenant son calme, le Louvetier s'est rendu devant le véhicule afin de relever le numéro d'immatriculation. À cet instant précis, l'individu a subitement accéléré et a mis en mouvement son véhicule qu'il a dirigé droit sur le

Louvetier. Il a accéléré à plusieurs reprises faisant hurler son moteur et crisser les pneus. Le véhicule aurait percuté de manière certaine le louvetier s'il n'avait pas fait un bond par côté.

Après avoir relevé la plaque d'immatriculation. Le Centre Opérationnel de la Gendarmerie (CORG) a été contacté et a conseillé de déposer plainte. Le dépôt a été effectué le lendemain au sein de la brigade de gendarmerie de Tournon-sur-Rhône.

Mi-décembre le lieutenant de louveterie ainsi que ses 2 auxiliaires ont été convoqués par la gendarmerie de Saint Félicien pour une confrontation. Le mis en cause a bien été confondu par les plaignants. La plainte envoyée au parquet a été suivie par le procureur qui a convoqué le mis en cause devant le tribunal correctionnel de Privas le 8 mars 2024 à 10h.

Le président des Lieutenants de Louveterie de l'Ardèche s'est également porté partie civile au nom du Groupement de l'Ardèche.

Le Lieutenant de Louveterie a bénéficié d'une protection fonctionnelle de la part du Ministère de l'Ecologie et du choix de son avocat. L'audience devant un juge unique a abouti à la condamnation du mis en cause.

Ce dernier, déjà très défavorablement connu pour des antécédents judiciaires relatifs à l'alcoolémie et non chasseur, a été condamné à : 750€ d'amende, 1000€ de dommage et intérêts au bénéfice du Lieutenant de Louveterie, 300€ au bénéfice du Groupement des Lieutenants de Louveterie de l'Ardèche et 150€ de frais de procédure pénale.

Il n'a pas fait appel de sa condamnation.



RAPPORT DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LA LOUVETERIE.

La mission d'inspection qui a travaillé en 2023 sur notre Institution vient de publier son rapport.

Ce dernier avait été présenté en mars aux divers responsables du Ministère de l'Ecologie et vient d'être publiée sur le site de l'IGEDD sous le titre : "**La louveterie : Une institution ancienne à conforter pour répondre aux défis de demain**"

Ce rapport a cherché à répondre aux questions du commanditaire ; pour autant, trois sujets, "connexes" à la commande mais cruciaux, ont été systématiquement abordés par les personnes auditionnées, et la mission a estimé qu'il aurait été dommage de ne pas relayer les témoignages et les enseignements que les missionnés en ont tirés. Ils concernent le plan loup, la gestion des grands ongulés confiée aux fédérations des chasseurs, et la gestion de la faune en zone périurbaine, urbaine ou territoires non chassés.

Ce rapport de presque 100 pages est le fruit des échanges que les Inspecteurs ont nourris lors de plus de 300 auditions et la visite de 16 départements.

Il serait péremptoire et réducteur de le résumer dans cette lettre et alors qu'il vient à peine d'être publié. Il faudra du temps pour en faire une étude exhaustive et en tirer la substance, tant ce rapport fourmille de données, de réflexions et d'axes d'évolution. Nous vous proposons néanmoins de vous partager les 12 recommandations retenues par les Inspecteurs généraux.

Liste des recommandations :

- I) Étudier la possibilité d'instaurer un cadre national permettant des accords avec les employeurs des louvetiers en activité professionnelle, afin de faciliter l'aménagement de leur temps de travail et de récupération
- II) Maintenir la polyvalence de la louveterie afin d'assurer la cohésion du

groupe et mieux répondre à l'évolution des missions

- III) Remettre en cause le paradoxe qui consiste à interdire la chasse dans des réserves et à solliciter ensuite, à la demande du gestionnaire, l'intervention des lieutenants de louveterie pour des chasses administratives. Instaurer l'obligation de réguler les grands ongulés dans les réserves de chasse des ACCA. Renvoyer les élus qui interdisent la chasse à leur pouvoir de police municipale
- IV) Recentrer les missions des louvetiers : - en invitant les lieutenants de louveterie à ne plus sortir sans justification, voire sans ordre de mission (ne serait-ce que pour des raisons de prise en charge des frais et de couverture assurantielle), - en réexaminant les modalités de chasse et de destruction des espèces chassables susceptibles d'occasionner des dégâts pour faciliter la réduction des effectifs de ces espèces, - en rendant la possibilité, pour les propriétaires ou fermiers, de détruire les sangliers (L. 427-9), lorsque les dégâts le justifient, - en rappelant aux sociétés concessionnaires d'infrastructures de transport leurs obligations, et aux préfets les risques accrus qu'ils prennent en acceptant de se substituer à ces sociétés, - en rappelant aux municipalités leurs responsabilités de police municipale, - en déchargeant les lieutenants de louveterie de toute mission relative à l'achèvement d'individus de la faune sauvage.
- V) Prévoir en liaison avec l'association départementale des lieutenants de louveterie un programme de formation des lieutenants de louveterie, et plus particulièrement des nouveaux. Celui-ci devra être mis en place dès la prise de fonction des louvetiers issus du renouvellement et s'inscrire dans la durée

- VI) Assurer le financement d'une dotation de premier équipement (carabine, lunette de visée nocturne et jumelles de vision nocturne) puis tous les cinq ans d'entretien ou de renouvellement des matériels de vision nocturne et de visée nocturne des lieutenants de louveterie
- VII) Rembourser les frais de mission (frais kilométriques, frais de repas voire frais de nuitée) pour toute mission ordonnée par l'administration
- VIII) Reprendre l'arrêté ministériel relatif à la tenue pour adapter aux besoins (hiver et montagne, été) et homogénéiser les tenues de terrain ainsi que les autres équipements (Marianne, gyrophare).
- IX) Préparer un modèle d'arrêté type à l'attention des préfets de département et leur demander de signer un arrêté cadre précisant les conditions de mobilisation et d'intervention des lieutenants de louveterie dans leur département
- X) Rédiger un modèle de charte départementale type en complément de la charte nationale et inciter les associations départementales à faire signer ces deux chartes par l'ensemble des lieutenants de louveterie.
- XI) Généraliser l'utilisation de l'application numérique nationale, tant par l'ensemble des lieutenants de louveterie que par les DDT, à l'occasion du renouvellement des lieutenants de louveterie en 2024.
- XII) Actualiser la documentation technique du 12 juillet 2019 qui avait été rédigée pour le renouvellement de 2020, en vue du renouvellement des louvetiers en 2024

Le responsable du bureau Chasse/Flore du MTES en fera une présentation lors de notre Assemblée Générale de Lamotte Beuvron.

Julien NICOLAS ●
Le secrétaire

Association des Lieutenants de Louveterie de France

Reconnue d'utilité publique par décret du 1er Mai 1926

60, rue des Archives 75003 PARIS - C.C .P. PARIS 268-49P

Adresse administrative : 128 chemin des Blanchons 07530 AIZAC

Association des Lieutenants de Louveterie de France 29 Janvier 2020

MEMBRES DU BUREAU

Président Alain BRISARD	Le Gué de Lente 61250 ST NICOLAS DES BOIS	02 33 26 05 38 / 06 81 51 35 02 brisardalain@hotmail.fr
Vice-Président Michel LE NORMAND	20 rue de Crapin 60840 BREUIL LE SEC	06 08 25 07 71 le.normand.michel@outlook.fr
Secrétaire Julien NICOLAS	128 Chemin des Blanchons 07530 AIZAC	06 74 68 16 85 jl.nicolas@cnr.tm.fr
Trésorier Olivier BOUGETTE	290 Chemin des Chasseurs 34190 LAROQUE	04 67 73 85 78 / 06 84 35 88 88 o_bougette@hotmail.com
Membre Emile SAMAT	Villa l'Olivière 1083 chemin de la Barbarie 83270 ST CYR MER	04 94 26 11 37 / 06 88 90 52 11 emilesamat@gmail.com
Membre Alain LEBECQ	105 route de La Cigogne Chez Rullier 16300 BARRET	05 45 80 56 27 / 06 15 62 76 48 lebecqetassocies@wanadoo.fr
Membre Frédéric LEFIEF	Les Desforges 37220 BRIZAY	02 47 95 29 65 / 06 08 85 17 53 boutiquelouveterienational@gmail.com

Communication et gestion du site internet :

Eric MONTAGNER
149 route de Montaigut
31330 MERVILLE
06 08 61 78 71
infositelouveterie@gmail.com

Comité de rédaction de la «Lettre de la Louveterie» :

Alain BRISARD
Michel LE NORMAND
Responsable de la gestion

Commission Loup :

Emile SAMAT
Stéphane VOJINOVITCH

Relations avec la Société de Vènerie :

Gérard COURCIER
La Motte
53150 MONTOURTIER
02 43 90 09 24
06 08 94 61 05
gerard-courcier@orange.fr
André PIOC



Médaille du centenaire de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France 1921 - 2021

Pour fêter le centenaire de notre association, nous vous proposons cette médaille comémorative (68mm) en bronze émaillée de la Maison Arthus Bertrand en édition limitée. Cette médaille est personnalisable au revers (Prénom & Nom - date - ...).



Au prix de **80€** gravée et expédiée à l'adresse de livraison indiquée

BON DE COMMANDE à retourner à Mr Michel Le Normand 20 rue de Crapin 60840 Breuil Le Sec avec le règlement par chèque à l'ordre de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Nom - Prénom :
Adresse :
Téléphone :
Adresse de livraison si différente :

Gravure au revers (25 caractère max. en comptant les espaces) Écrire en **majuscule** :

1^{ère} ligne _____

2^{ème} ligne _____

Contact Michel Le Normand au 06 08 25 07 71



Merci de remplir un bon par médaille commandée.